

D<sup>r</sup> L.-F. DUBÉ

# Tueurs d'Enfants

Si vous tenez à la vie de vos enfants,  
ne donnez jamais de ces prépara-  
tions.

---

LETTRE PRÉFACE DU PROFESSEUR ALBERT JOBIN



---

**Le Bulletin Médical  
Québec**

1919

D<sup>r</sup> L.-F. DUBÉ

# Tueurs d'Enfants

Si vous tenez à la vie de vos enfants,  
ne donnez jamais de ces préparations.

---

LETTRE PRÉFACE DU PROFESSEUR ALBERT JOBIN



---

Le Bulletin Médical  
Québec

---

1919

AC921

P3

110347

Pxxx

## PRÉFACE

---

Mon cher confrère,

L'idée de publier, sous forme de tract, votre travail sur les "*sirops calmants*" est bien à propos. Cela est même nécessaire, car les annonces sont en train de créer une fausse mentalité chez nos mères canadiennes.

Ces sirops jouissent en effet, auprès d'elles, d'une grande popularité. Elles leur reconnaissent bien des qualités; elles ne leur soupçonnent aucun défaut. Elles ne se doutent même pas, ces bonnes mères, que ces préparations, pour la plupart, contiennent des poisons mortels, comme de la morphine, de la jusquiame. Et elles sont toutes surprises quand on le leur dit. Sincèrement elles croient que ces sirops sont "*inoffensifs*".

Eh bien! il fallait enlever à ce médicament populaire cette enseigne trompeuse. Vous vous êtes donné pour tâche de faire l'éducation des mères sur ce point. Vous le faites en termes clairs et précis. Je vous en félicite cordialement. Vous avez fait là une belle œuvre. Puisse-t-elle produire tout l'effet désiré.

J'ajoute que vous avez mille fois raison d'appeler ces sirops des "*infanticides*". Que de fois, au cours de ma carrière de médecin, et surtout au dispensaire des "Gouttes de lait", j'ai été à même de constater les tristes effets de ces préparations. On ne compte plus les morts subites à la suite d'une dose trop forte, prise par erreur ou autrement. Que dire maintenant de ces pauvres petits qui, à force d'en prendre, deviennent de véritables morphinomanes. Ce sont, pour la plupart, des nerveux, des dyspeptiques,

qui ne profitent pas, et qui succombent victimes de la première maladie qui passe. Le nombre en est incalculable.

Aussi une campagne contre ces "tueurs" d'enfants devait-elle tenter la plume d'un homme d'œuvres comme vous.

Votre tract devrait être entre les mains de toutes les jeunes mères. Elles y trouveront des conseils marqués au coin du bon sens et de la vérité.

Bien à vous,

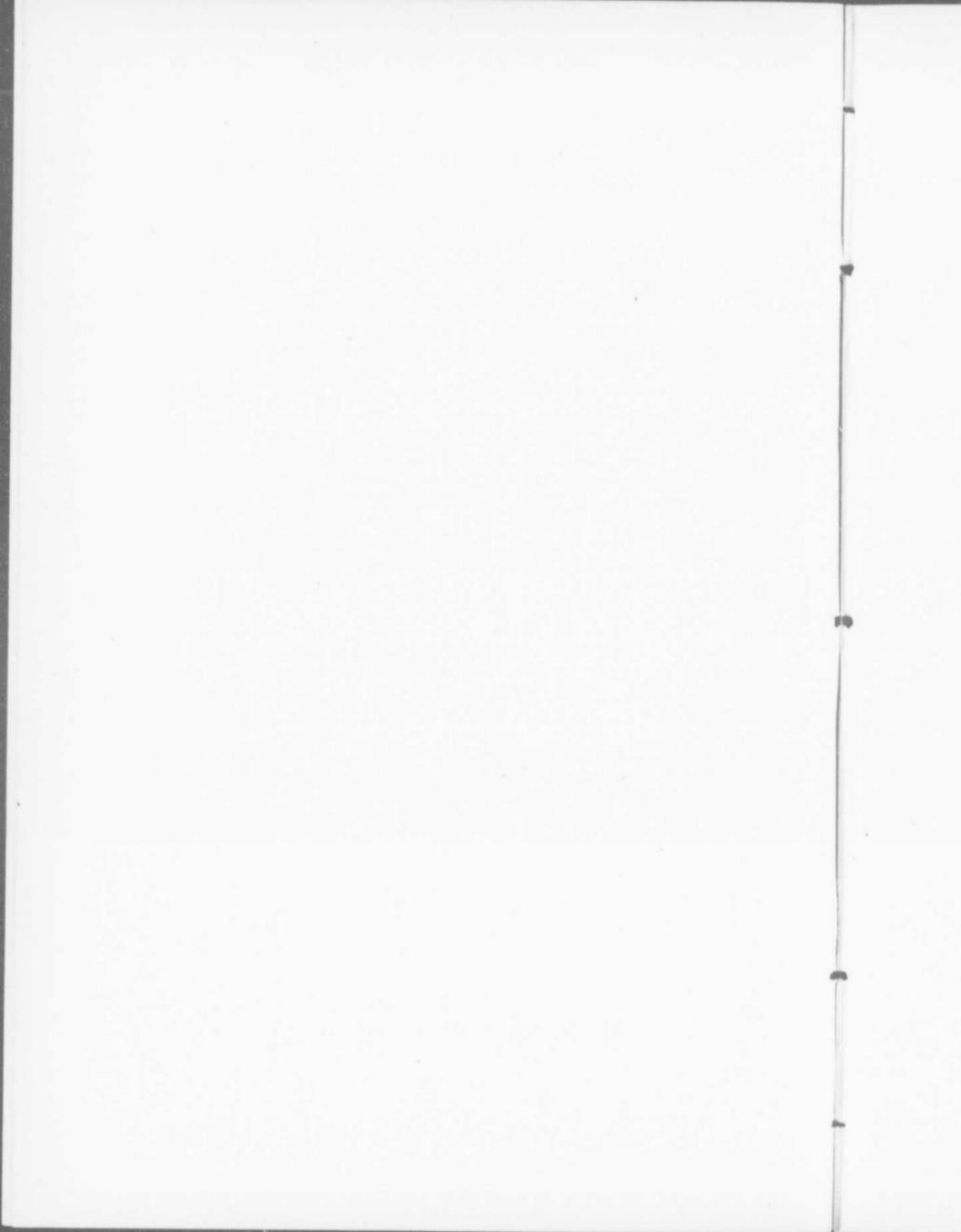
ALBERT JOBIN, M. D.

---

---

*Aux Mères Canadiennes*

---



## AVANT-PROPOS

---

A la demande de plusieurs personnes dévouées qui s'intéressent vivement à l'enfant, nous avons cru devoir céder à leurs instances et retoucher notre conférence de manière à la mettre sous forme de livret pour la distribution gratuite aux mères de famille.

Il faut croire que nous n'avons rien exagéré et que le mal est passablement répandu, plus que nous le croyions même, puisqu'il y a réveil de l'opinion publique qui se manifeste par des demandes de renseignements d'un peu partout.

A ces marques d'intérêt venant de particuliers, voilà que vient de se joindre au mouvement un journaliste de marque, M. Georges Pelletier, qui dans un magnifique article intitulé: "Empoisonneurs d'Enfants" <sup>1</sup> livre au grand public ses impressions sur les sirops calmants, et, demande qu'une loi urgente soit faite, dès la présente session, pour protéger la vie de l'enfant.

Lors du "Congrès Sanitaire", tenu à Fraserville <sup>2</sup> en juillet dernier, la question de la "Mortalité Infantile" était à l'ordre du jour.

C'était un sujet de la plus haute importance, puisque notre race s'appuie, non seulement sur la fécondité proverbiale de nos mères canadiennes, mais surtout sur la conservation de la santé de l'enfant. Nous ne pouvions nous empêcher de saisir l'occasion —

---

1. Georges Pelletier. — "Empoisonneurs d'Enfants" *Le Devoir*, No du 28 février 1919.

2. A la session provinciale dernière, le nom de Fraserville a été changé en celui de Rivière-du-Loup.

puisqu'elle nous était donnée — pour dénoncer énergiquement et bien à regret—car c'est un symptôme de retour à la barbarie— qu'une des causes les plus importantes de la mortalité infantile, était l'usage journalier et immodéré des sirops calmants.

En attendant cette loi bienfaitrice qui, nous l'espérons nous délivrera de ces infanticides, un devoir s'impose à tous.

Il faut sans perdre un instant instruire le peuple, surtout les jeunes mères de famille, sur la nécessité qu'il y a à ne pas donner de ces élixirs soporifiques à leurs enfants.

En publiant cet opuscule nous nous proposons donc de faire connaître ce que sont les sirops calmants, quels effets ils produisent chez l'enfant et les conséquences désastreuses qui résultent de leur emploi.

Nous ferons connaître aussi que certains de ces sirops ont une composition différente selon qu'ils sont vendus au Canada ou dans un autre pays, et qu'en plus les étiquettes ne portent pas les mêmes renseignements, ici et ailleurs.

Nous espérons donc que tous ceux et celles qui s'intéressent à la santé de l'enfant, trop négligée hélas! . . . se feront un devoir de répandre ce petit livret parmi toutes les classes de la société afin que tout le monde sache à quoi s'en tenir sur les effets de ces poisons sur la santé et la vie même de leurs enfants.

L.-F. D.

Villa-du-Verger, 1919.

## LES SIROPS CALMANTS

---

### TUEURS D'ENFANTS

---

Que sont les sirops calmants ?

Tous les sirops calmants sont des préparations, mises dans le commerce pour enrichir ceux qui les fabriquent, au détriment de la santé de l'enfant, sans s'occuper de l'usage qui peut en être fait. Le but du fabricant est de faire de l'argent—et il y réussit—en exploitant indignement la santé et même la vie de vos enfants.

Leur manière de procéder est certainement la plus cruelle et la plus honteuse que puisse prendre une personne pour arriver à sa fin, car, par le médicament qu'il vend, les circulaires mensongères qu'il distribue et les annonces grotesques dans les journaux il atteint un petit être sans défense par l'intermédiaire d'une mère sans cœur et ignorante.

Les jeunes mères invoquent, pour plaider leur cause, les pleurs de l'enfant, le manque de savoir mieux, les nuits sans sommeil, la fatigue. . .

Il faut penser à toutes ces choses avant de contracter mariage. Il faut penser aux fatigues, aux chagrins, au dévouement et surtout il faut penser à s'instruire sur les soins et la manière d'élever les enfants, et non pas répondre: que si l'enfant pleure on lui administrera—comme la voisine—une dose de sirop calmant, et on sera tranquille le reste de la nuit.

Cette manière d'interpréter le rôle d'une mère est indigne d'une

femme. Si la Providence, dans sa sagesse et sa bonté infinie vous a aimé au point de vous donner des enfants, c'est dans un but plus noble et plus digne.

Une mère de famille doit comprendre, mieux que cela, ses devoirs envers son enfant. Si votre enfant pleure et ne dort pas ce n'est pas une raison—sans mieux savoir—de lui administrer une dose d'une potion dormitive, en donnant pour excuse et à l'appui que c'est marqué sur la bouteille et que c'est annoncé dans les journaux.

Ne vous fiez donc pas aux annonces trompeuses des journaux et aux mensonges et faussetés écrites sur les étiquettes et circulaires qui accompagnent chaque bouteille de sirop calmant. La loi ne les contrôle pas.

Sans entrer dans plus de détails, permettez que nous vous disions le nom des médicaments qui entrent dans la composition de tous les sirops calmants. En sachant le nom des poisons que vous faites prendre, chaque jour, à votre enfant, peut-être réfléchirez-vous un instant avant de lui donner la prochaine dose. Si vous la lui donnez, quand même, au moins vous le ferez de propos délibéré et vous serez doublement coupable.

Ici, au Canada, presque tous les sirops calmants sont à base d'opium, de morphine, de chloroforme, de chloral, de jusquiame et d'alcool.

Nous disons: "ici au Canada", pour la bonne raison que le même sirop vendu en Angleterre, par exemple, s'il contient de la morphine doit porter sur l'étiquette en caractères gras, le mot x POISON x. Ce simple mot sur l'étiquette équivalait à la mort de la préparation.

Nous en avons un exemple frappant dans le "Winslow's soothing syrup". En Angleterre il ne renferme pas de morphine; on a remplacé la morphine par du Bromure de potassium, exactement parceque les fabricants ne voulaient pas que l'étiquette porte le mot x POISON x.

\*  
\*  
\*

Quels effets produisent ces sirops quand vous en donnez à votre enfant, et quelles en sont les conséquences immédiates et éloignées?

Les effets vous les connaissez d'avance puisque c'est pour les obtenir que vous droguez votre enfant. Ils l'endorment! . . .

Eh! bien — Est-il raisonnable qu'un pauvre petit être sans défense, ne pouvant parler pour dire ce dont il a besoin, mais s'exprimant à sa manière, par des pleurs; souffrant et pleurant, soit à cause de suralimentation, soit de froid ou d'humidité, soit de faim ou de constipation ou de diarrhée, soit terrassé par une dose de morphine qu'il lui faut prendre malgré lui.

Ceci est criminel! Vous imaginez-vous, mères de famille, que vous allez guérir votre enfant avec cet élixir soporifique? Observez donc votre enfant, tachez donc de découvrir la cause de ses pleurs — car il y a les pleurs de la faim, du froid, de la douleur, du caprice, tous différents les uns des autres. Consultez donc. . .

Croyez-vous pouvoir guérir votre enfant qui a trop mangé, qui a des coliques par suralimentation en lui donnant une dose de " Sirop Calmant du Dr Coderre ". Non, jamais! Il serait plus sage de régler son alimentation, lui donner moins à la fois et il ne pleurera plus.

Croyez-vous pouvoir guérir votre enfant qui est constipé, qui souffre par conséquent, en lui donnant une dose de sirop d'Anis? . . . Non jamais! . . . Parce que vous le constipez davantage en lui donnant de la morphine. Un peu de manne ou d'huile de ricin et il ne pleurera plus.

Croyez-vous pouvoir guérir votre enfant qui souffre de méningite cérébro-spinale en lui donnant du " Winslow's Soothing syrup " ? Non jamais.—Un bon bain tiède le calmera.

Croyez-vous pouvoir faire sortir les dents de votre enfant par enchantement en lui donnant quelques gouttes de " Laudanum " ? Non jamais. Un anneau d'ivoire à mordre et l'acte naturel de la dentition se produira.

Croyez-vous pouvoir guérir votre enfant de la terrible gastro-entérite (diarrhée verte d'été) qui enlève des milliers d'enfants chaque année, en lui donnant, dix fois par jour du " Parégoric " ? Non jamais. La diète hydrique et de bons lavements intestinaux le sauveront.

Croyez-vous pouvoir guérir les pleurs de votre enfant qui a faim, froid, ou est humide avec " Kopps Baby's friend ", ou " Mowells teething syrup " ? Non jamais. Un peu de lait, une bouillotte et une couche sèche.

Chaque fois que vous administrez une de ces préparations, vous produisez l'effet que vous cherchez.

L'enfant dormira soit . . . Le lendemain matin vous le croyez mieux puisqu'il aura passé une bonne nuit — comme on dit — et si les pleurs recommencent, dans la matinée, vous le droguerez davantage et ainsi pour des jours, des semaines, des mois.

Mais, rappelez-vous, mères de famille que le mal continue son œuvre.

Rappelez-vous que la méningite cérébro-spinale que vous n'avez pas traitée vous domera un infirme; que la paralysie infantile vous léguera un impotent; que la constipation vous donnera un hémorrhoidaire et un enfant souffrant de prolapsus du rectum (chûte du côlon); que le sommeil forcé, à la morphine et à la jus-

quiamme vous fera hériter d'un nerveux, d'un maniaque, d'un neurasthénique, d'un déséquilibré, d'un alcoolique.

Rappelez-vous surtout que la gastro-entérite, la tuberculose, la méningite, la néphrite soignées aux sirops calmants vous donneront des cadavres.

Pour résumer nous disons donc que lorsque vous consulterez il sera trop tard. Vous aurez perdu un temps précieux durant lequel la maladie se sera aggravée.

Au lieu d'un être chéri qui aurait du vivre, pour être la joie et le bonheur de la famille, et devenir, plus tard, du capital productif, c'est un infirme que vous avez à charge ou un cadavre que vous conduirez au cimetière.

Choisissez ! . . .

Voilà où en sont les choses. Des milliers d'enfants ingurgitent à l'année, des quantités effroyables de morphine, d'opium, de chloroforme, de jusquiame, d'alcool.

On serait porté à croire qu'il y a de notre part exagération. Pourtant non. Vous seriez surpris de connaître le nombre de bouteilles de sirop calmant qui se vend dans la Province de Québec.

Ecoutez plutôt,

Un brave père de famille me racontait, il n'y a pas très longtemps, qu'il avait été obligé de battre (sic) son enfant plusieurs soirs de suite pour le déshabituer de boire du " Sirop d'anis Gauvin ".

Agé de deux ans, il était rendu au point d'en boire trois bouteilles par semaine.

Un autre père me racontait qu'il fut obligé d'aller au village, tard dans la soirée, pour se procurer une bouteille de sirop calmant, parce que son enfant, habitué depuis longtemps, pleurait et demandait son sirop. " Qui nous délivrera de ce fléau des sirops

calmants qui font dormir et qui tuent", écrivait le Dr S. Lachapelle.

Il avait mille fois raison. Cependant ce cri de détresse lancé, il y a quelque dix-sept ans, n'a pu encore trouver assez d'hommes courageux pour réclamer devant le Parlement l'abolition de cette loi inique, ni un Parlement assez soucieux de la santé des enfants pour prohiber la fabrication et la vente de ces empoisonneurs d'enfants.

\* \* \*

Quelles sont les conséquences immédiates et éloignées de l'usage de ces calmants?

La presque totalité des enfants buveurs d'opium ou de morphine sont des dyspeptiques, des irritables, des nerveux et surtout des constipés. Et vous connaissez les troubles qui accompagnent ou suivent un intestin d'enfant, rempli de matières fécales durant plusieurs jours consécutifs: auto-intoxication intestinale—c'est-à-dire que l'organisme s'empoisonne par lui-même par la présence de matières putrides qui séjournent trop longtemps dans l'intestin.

La muqueuse intestinale, chez l'enfant, est excessivement délicate et réagit au moindre changement dans son fonctionnement.

Chaque fois que nous sommes consultés au sujet d'un enfant qui souffre de constipation ou qui ne dort pas, nous disons: "Votre enfant boit un sirop calmant" et il est rare que nous fassions erreur.

Les sirops calmants conduisent invariablement à l'insomnie par le fait même qu'ils procurent le sommeil. Les enfants qui ne dor-

ment pas sont presque tous des buveurs de sirop calmant. Ce sont des morphomanes en petit.

Répétons-le bien haut : Les sirops dormitifs sont un scandale et une disgrâce à l'intelligence, à l'amour maternel et à la civilisation ; ils ont tué plus d'enfants que cent Hérode.

“ L'opium, dit le Dr W. Hutchinson, dangereux pour l'adulte l'est doublement pour l'enfant.”

Et le savant Comby dans ses 160 consultations dit : “ l'opium endort l'enfant, le constipe, ferme son rein et entrave l'élimination des toxines (poisons).

“ Tous les sirops soi-disant dentaires sont à base de narcotiques, particulièrement d'opium, et ne calment l'enfant qu'en l'assommant et parfois aggravant ses troubles digestifs ” dit le Dr Dannadiou.

Et le Dr S. Lachapelle en terminant ses remarques sur l'usage des sirops calmants ajoute : “ Nous sommes tellement convaincu du mal qui résulte de leur emploi que nous nous imposons le devoir de le signaler.

Chopin et Piseck disent que l'opium et ses dérivés doivent être évités chez l'enfant.

Pour calmer l'enfant, dit le Dr Perret, on a préconisé des sirops. Tous ces médicaments sont dangereux et inutiles.

Voulez-vous encore des opinions aussi autorisées et plus rapprochées. Le Dr J.-I. Pageau, dit que : “ en usant de ces sirops si vous ne tuez pas votre enfant, vous en ferez au moins un malade et un délabré. ”

De son côté le professeur Alb. Jobin n'hésite pas à affirmer que l'usage habituelle des sirops calmants est la cause indirecte de mort par les troubles d'intoxication que leur usage occasionne.

M. le professeur A. Vallée, parlant des médicaments qui tuent dit : “ D'autres enfin plus toxiques en raison de leur dose ou de

“ ceux à qui on les administre agissent plus brutalement et causent des accidents immédiats ou rapidement mortels. Parmi ceux-là peut-être n'en est-il pas de plus funestes que ces déplorables sirops calmants qui déciment notre population infantile. ”

S'il fallait donner l'opinion de tous ceux qui se sont prononcés contre l'usage des sirops calmants, la liste n'en finirait pas.

Cependant la question est tellement importante et l'abus si répandu que le gouvernement américain a fait faire l'analyse de tous ces sirops et a publié la liste des substances dangereuses qu'ils renferment.

On n'a pas craint de l'autre côté du 45<sup>e</sup> de publier et de distribuer des circulaires, pamphlets dans lesquels on disait aux mères : “ Si vous tenez à la vie de vos enfants ne donnez jamais de ces préparations. ”

Mais, direz-vous, si ces sirops sont si mauvais pour la santé de l'enfant est-ce qu'il n'existe pas une loi pour les protéger ?

Malheureusement non. En parcourant nos “ Statuts ” on trouve bien une loi protégeant le sirop d'érable contre toutes falsifications ; une loi protégeant les animaux domestiques ; une loi protégeant la plante. Pour la plante humaine . . . rien . . .

Nous avons déjà fait, ailleurs, une comparaison entre la loi réglementant la vente d'un sac d'engrais chimique pour la protection de la plante et la vente d'une bouteille de sirop calmant pour la destruction de l'enfant.

On a fait une loi intelligente pour protéger la première, mais les enfants . . . Dame ! ce sont peut-être de mauvaises herbes en tous cas on les laisse détruire.

Voici cette comparaison : Constatez par vous-mêmes.

LOI REGLEMENTANT LA VENTE

D'UN SAC D'ENGRAIS ET UNE BOUTEILLE DE  
CHIMIQUE SIROP CALMANT

Celui-ci est pour la plante.

La loi exige que l'analyse complète de la composition du fertilisant paraisse sur l'enveloppe du contenu.

Connaissant sa composition et les effets de ses substances sur les plantes il peut être employé avec intelligence.

L'un étant connu s'adresse à l'intelligence du public.

La fraude est difficile.

Pour celui-ci le gouvernement connaissant sa composition, peut fournir à l'acquéreur de précieux renseignements regardant ses effets sur les plantes.

Celle-ci est pour l'enfant.

La loi n'exige pas que l'analyse du médicament soit imprimée sur l'enveloppe du contenu.

Ignorant sa composition et les effets de ses médicaments sur l'être humain il ne peut être donné avec intelligence.

L'autre étant secret s'adresse à l'ignorance du public.

La fraude est facile.

Pour celle-ci le gouvernement ignorant sa composition est dans l'impossibilité de fournir aucun renseignement regardant ses effets sur l'enfant.

Est-ce juste et logique que les cultivateurs connaissent ce qu'ils donnent à leurs plantes et injuste et illogique de permettre aux parents de savoir ce qu'ils donnent à leurs enfants? . . .

La loi, pourtant, défend aux pharmaciens de vendre de l'opium ou de la morphine aux adultes sous quelque forme que ce soit, sans prescription d'un médecin, mais aux enfants sans défense elle le permet et sur une grande échelle puisque vous n'entrez pas dans une seule pharmacie, dans un seul magasin, dans une seule épicerie sans y trouver tout un assortiment de sirops calmants que quiconque peut se procurer et administrer à son enfant qui pleure.

On poursuit sans pitié, et avec raison, ces pauvres chinois ignorants s'ils vendent de l'opium, et on laisse des milliers de canadiens intelligents vendre le même produit. Plus que cela on les protège par une loi inique.

Quelle différence y a-t-il entre vendre de la morphine en tablettes ou la vendre dans un liquide baptisé du nom de "Sirop d'Anis Gauvin" ?

\*  
\* \*

Lisez, mères de famille, les documents qui suivent et prouvent que les sirops calmants sont à base de narcotiques; retenez bien les noms et après... droguez vos enfants avec ces mêmes médicaments si vous l'osez...

*Kopp's Baby's Friend.* — Ce sirop contient de la morphine, d'après les analystes du Département des Etats-Unis. En 1906, dans un seul Etat, les coronaires ont rapporté douze cas de mort, dûs à ce sirop.

*Sirop calmant du Dr J. Emmerly Coderre.* — Ce sirop contient de la morphine. A cause des mensonges imprimés sur la circulaire disant que n'importe qui peut administrer avec sûreté et sans

crainte ce sirop, le Gouvernement américain a traduit Coderre devant la cour et il fut condamné à \$150. d'amende [Notice of judgment. No 1277].

*Dr Fahrney's Teething Syrup.* — Il est a base de morphine, de chloroforme et d'alcool. Comme ces trois substances ne sont pas inoffensives pour l'enfant; qu'il peut en résulter par leur administration prolongée de très mauvais effets et surtout attendu que ce n'est pas un remède infaillible contre n'importe quelle maladie, la Cour de District des États-Unis a condamné Dr Fahrney's Teething syrup à \$100. d'amende [Notice of judgment No 144].

*Dr Winchell's Teething syrup.* — Ce produit est déclaré frauduleux parce que la circulaire et l'annonce étaient remplies de faussetés. Condamné à l'amende. [Notice of judgment No 624].

*Dr Moffet's Teethina.* — Ce calmant est à base d'opium. Il fut déclaré frauduleux à cause des fausses propriétés curatives, attribuées à ce sirop, qu'il ne possédait pas. Il plaida coupable, \$10. d'amende et les frais. [Notice of judgment No 1024].

*Hodnett's Gem Soothing syrup.*—D'après l'étiquette ce sirop contient  $4 \frac{4}{5}$  grains d'opium.

Attendu que ce produit contient de la morphine, qu'il est dangereux de le donner à l'enfant, contrairement à tout ce que dit la circulaire accompagnant la bouteille, ce produit fut déclaré frauduleux par la cour des États-Unis. [Notice of judgment No 401].

*Sirop d'Anis Gauvin.* — L'analyse de ce sirop faite aux États-Unis, a prouvé qu'il contenait de la morphine et de l'alcool.

Attendu qu'une mixture d'alcool et de morphine, donnée à tout propos à l'enfant peut compromettre sa santé, et comme l'analyse

a décélé une quantité de morphine plus considérable que celle énoncée sur l'étiquette, et aussi parce que le mot "morphine" était en caractères plus petits que ceux requis par la loi, le Sirop d'Anis Gauvin composé a été déclaré frauduleux par la Cour des Etats-Unis. Gauvin plaida coupable et fut condamné à \$150. [Notice of judgment No 773].

Nous avons promis de prouver que certains calmants ont une composition différente selon qu'ils sont vendus ici au Canada ou dans un autre pays et que les étiquettes et circulaires ne disent pas la même chose.

Le sirop d'Anis Gauvin nous offre un exemple typique.

En octobre 1918 nous achetions dans une épicerie, à Salem, Mass., une bouteille de sirop d'Anis Gauvin Composé—; dans le même mois nous en achetions une dans un de nos magasins de campagne de la Province de Québec.

Voici ce que l'on trouve imprimé sur l'enveloppe extérieure de la bouteille :

ETATS-UNIS

**SIROP D'ANIS GAUVIN COMPOSE**

**POUR BEBES**

Ce sirop est administré dans les cas de Coliques, Diarrhée, Dysenterie, Dentition douloureuse, Toux, Rhume, Manque de Sommeil, etc.

**PRIX 25cts.**

En vente dans toutes les pharmacies.

SIROP D'ANIS GAUVIN COMPOSÉ

Propriétaire

Lowell, Mass. Montréal Canada.

T. MENARD, Distributeur

LOWELL, MASS.

CANADA

**SIROP D'ANIS GAUVIN**

PREPARE AVEC L'APPROBATION  
D'UN EMINENT MEDECIN

Ce sirop est administré dans les cas de Coliques, Diarrhée, Dysenterie, Dentition douloureuse, Toux, Rhume, etc. Ce sirop procure le sommeil.

**PRIX : 25cts.**

En vente dans toutes les pharmacies.

J. A. E. GAUVIN, Pharmacien

250 R'VE STE-CATHERINE EST MONTREAL

## SIROP D'ANIS GAUVIN COMPOSE

### FOR BABIES

ALCOHOL 6 PER CENT ACETATE  
MORPHINE  $\frac{1}{4}$  GRAIN  
PER OUNCE.

This Syrup is administrated for  
Infantile Colics, Dysentery, Coughs,  
Colds, Sleeplessness etc.

**PRICE 25cts.**

For sale by all Druggists.

This bottle contains 2 ozs.

SIROP D'ANIS GAUVIN COMPOSE

Proprietor

Lowell, Mass. Montreal, Canada.

Packed by T. MENARD,

LOWELL, MASS.

## GAUVIN'S ANISEED SYRUP

PREPARED WITH THE APPRO-  
BATION OF AN EMINENT  
PHYSICIAN

This Sirup is an excellent specific  
for Infantile Colics, Diarrhœa, Dy-  
sentry, Children cutting their Teeth,  
for Coughs, Colds, etc. It will induce  
natural sleep to your children.

*The Proprietary or Patent Medicine  
Act. No. 704 — Morphia—Henbane*

**PRICE . 25 cts.**

J. A. E. GAUVIN Dispensing Chemist.

850 ST. CATHERINE STREET EAST, MONTREAL.

Comme vous le constatez, aux États-Unis, la préparation porte le nom de "Sirop d'Anis Gauvin Composé". En plus il est déclaré qu'il y a 6% d'alcool et  $\frac{1}{4}$  de grain d'acétate de morphine par once. Or la bouteille a une capacité de 2 onces, elle contient donc  $\frac{1}{2}$  grain d'acétate de morphine.

Au Canada, tout ce que l'on trouve d'indication sur la même enveloppe ce sont en dessous de: "The Proprietary or Patent Medicine Act. No 704" les deux mots Morphia—Henbane.

Que signifie ces deux mots perdus au travers d'une foule de tête d'enfants? "Morphia" devrait être le mot latin de morphine. "Henbane" est le nom anglais de jusquiame. Donc ce sirop vendu au Canada contient de la morphine et de la jusquiame probablement un alcaloïde: soit hyascine ou scopolamine.

Ceci est à retenir: le même sirop renferme, ici, deux narcotiques au lieu d'un seul aux États-Unis. Aussi les doses sont moins fortes ici.—Pour un enfant d'un mois, 10 à 15 gouttes aux E. U., 5 à 10 gouttes au Canada.

La circulaire qui entoure chaque bouteille est plus intéressante

*Circulaire Américaine.*

## SIROP D'ANIS GAUVIN COMPOSÉ

POUR BÉBÉS

*Chaque once liquide de Sirop d'Anis Gauvin Composé contient  
1/4 grain d'acétate de morphine et 6% d'alcool.*

Une préparation POUR CALMER la douleur dans les cas de Coliques, Dysenterie, Rhume et Refroidissements.

RECOMMANDÉ pour les bébés et les enfants lorsque la dentition est douloureuse et lorsqu'ils manquent de sommeil.

DOSE :

Pour les enfants de moins de un mois, 10 à 15 gouttes.

Pour chaque mois en plus, jusqu'à un an, ajoutez 5 à 8 gouttes.

A l'âge d'un an, donnez de 1 à 2 cuillerées à thé; pour les adultes, 1/2 à 1 cuillerée à soupe, à prendre deux ou trois fois dans la journée, suivant les besoins.

Pour les bébés qui font leurs dents, versez un peu de *Sirop d'Anis Gauvin Composé* dans une soucoupe, trempez-y le bout du petit doigt et frottez doucement les gencives trois ou quatre fois par jour.

(*Marque de commerce enregistrée*)

ATTENTION.—Méfiez-vous des imitations. Demandez le *Sirop d'Anis Gauvin Composé*. Voyez à ce que la signature et la marque de commerce reproduites ci-contre, se trouvent sur chaque bouteille.

N'acceptez pas de remèdes de charlatans portant des noms imaginaires de médecins qui n'existent pas et inventés dans le seul but de tromper le public.

Garanti par T. Menard de Lowell, Mass., conformément au  
Foods and Drugs Act., du 30 juin 1906, No 2836a.

FABRIQUÉ PAR

SIROP D'ANIS GAUVIN COMPOSE, Propriétaire

Montréal, Can.

T. MENARD, Empaqueteur.

Lowell, Mass.

En vente dans toutes les pharmacies et dans les Magasins Gé-  
néraux du pays.

PRIX : 25 cts la bouteille.

*Circulaire Canadienne.*

## LE SIROP D'ANIS GAUVIN

LE REMÈDE PAR EXCELLENCE POUR LES ENFANTS

GUÉRIT : *Coliques, Toux, Rhumes. Il rend la Dentition plus facile  
et moins douloureuse et PROCURE UN SOMMEIL CALME  
et Réparateur.*

DOSSES :

Avant l'âge d'un mois, 5 à 10 gouttes. Pour chaque mois de  
plus jusqu'à un an, ajoutez 2 à 3 gouttes.

A un an, une demi-cuillerée à une cuillerée à thé. Augmentez  
sans crainte, si la dose n'a pas l'effet voulu.

Adultes, 1 à 2 cuillerées à thé, à répéter 2 ou 3 fois par jour au  
besoin.

Pour les bébés qui font leurs dents, versez quelques gouttes de *Sirof d'Anis Gauvin* dans une soucoupe, trempez-y le bout du petit doigt et frottez-en doucement la gencive plusieurs fois par jour : l'effet est magique.

---

Dans toutes les indispositions qui rendent les enfants malcommodes et les privent de sommeil, le *Sirof d'Anis Gauvin* apporte un grand soulagement, et, administré suivant les directions, il est tout à fait inoffensif. Il ne nuit pas à la digestion et n'ébranle pas les nerfs. Il calme les vomissements et ne les provoque jamais.

Peu de remèdes ont obtenu un pareil succès. Des milliers de mères de familles s'en servent et les médecins le recommandent. Nous avons des certificats en trop grand nombre pour être imprimés, mais le public peut en prendre connaissance à notre pharmacie.

MARQUE DÉPOSÉE

Refusez absolument ces remèdes de charlatans portant des noms fictifs, des noms de médecins qui n'existent pas et qu'on a inventés pour tromper le public.

*En garde.* — Défiez-vous des contrefaçons. Demandez le *Sirof d'Anis Gauvin*. Examinez si le nom et la marque de commerce tels que reproduits ci-contre se trouvent sur chaque bouteille.

Le propriétaire du *Sirof d'Anis Gauvin* est avantagement connu de la Profession Médicale et de ses Concitoyens de la Métropole du Canada.

J. A. E. GAUVIN, PHARMACIEN

850 rue Ste-Catherine Est, - MONTRÉAL.

En vente dans toutes les pharmacies et chez les marchands à la campagne.

PRIX : 25 cts la bouteille.

On constate donc que la circulaire américaine est très sobre en affirmation. Vu que la loi ne permet pas de donner à une préparation des propriétés qu'elle ne possède pas, le mot "guérit" coliques etc... que nous lisons sur la circulaire canadienne ne paraît pas sur l'autre.

Le paragraphe entier en dessous des doses, sur la circulaire canadienne est éliminé de l'américaine—c'est dans ce paragraphe faux et trompeur que Gauvin a été trouvé coupable par la cour des Etats-Unis.

*Winslow's Soothing Syrup.* — En Angleterre, ce sirop ne contient pas de morphine, parce que "The British Pharmacy Act." oblige le fabricant à mettre sur l'étiquette de toutes préparations qui contiennent de la morphine le mot x Poison x en caractères gras.

On a donc remplacé la morphine par du Bromure de Potassium parce que, comme nous le disions plus haut, le fabricant ne veut pas que le mot x Poison x paraisse sur l'étiquette de la bouteille.

Le même sirop qui se vend ici renferme de la morphine, parce que nos législateurs n'ont pas encore cru utile, ni même nécessaire de protéger la vie des enfants.

Le Bureau de Santé de "New South Wales, Australie a défendu l'importation, l'annonce et la vente de Mrs Winslow's Soothing Syrup", comme étant préjudiciable à la santé.

L'annonce de cette décision a été faite dans tous les journaux du Sydney, afin que le public en général, les journaux, les pharmaciens et autres marchands sachent à quoi s'en tenir.

Nous sommes encore assez optimiste pour croire que dans un avenir rapproché, le Canada prendra une telle attitude et ne craindra pas de prohiber la fabrication, l'annonce et la vente des sirops calmants.

Et pourquoi ne prendrait-il pas cette attitude? pourquoi ne ferait-il pas ce pas en avant dans le sens de la civilisation!

Est-ce qu'il n'a pas pour mission la protection d'abord et ensuite la conservation de la santé de ses sujets?

Nous ne craignons nullement de dire que l'État qui permet la fabrication, l'annonce et la vente des narcotiques pour les enfants est coupable et criminellement responsable de tous les maux qui en résultent.

Que de mères étourdies, de commères ignorantes, de domestiques irresponsables, gavent l'enfant de narcotiques sans raison sous prétexte qu'il pleure—Passe—elles ne savent pas mieux.

Mais qu'un gouvernement d'hommes intelligents, de gens qui sont à même de constater les effets nuisibles de l'usage de ces potions—ou pour le moins de se renseigner—tolère un tel abus au détriment de la santé et de l'avenir du pays cela ne peut se comprendre.

Le Canada et en particulier la Province de Québec resterait-elle insouciant devant la belle initiative entreprise par les États-Unis, l'Australie et autres de purger leur pays du fléau des Sirops infanticides?

Il doit se trouver assez d'hommes de cœur, assez de femmes courageuses, assez de mères énergiques pour continuer cette belle campagne! . . .

L'homme de cœur réclamera devant le Parlement une loi prohibant la fabrication, l'annonce et la vente des sirops à base de narcotiques. Il refusera l'annonce dans les journaux. Il abandonnera la vente de ces produits dégradants.

La femme courageuse prêchera partout, chaque fois qu'elle en aura l'occasion, les saines doctrines de l'hygiène et démontrera qu'une des causes sinon toujours directe au moins indirecte de la mortalité infantile est l'usage immodéré des sirops calmants.

La mère énergique apprendra les notions élémentaires de la puériculture et se rappellera que pour avoir " Mens sana in corpore sano " le nouveau né n'a pas besoin de stupéfiant.

\*  
\* \*

Bonnes Mamans, prenez donc la résolution de ne plus donner de ces poisons à vos enfants. Prenez l'exemple de nos bonnes vieilles grand'mères qui nous disent tous les jours: " De notre temps, nous n'avions pas de ces sirops, et nous avons élevé une grosse famille d'enfants plein de santé." Et elles ont mille fois raison.

*Liste des sirops calmants les plus en usage avec les narcotiques qu'ils contiennent.*

Sirop d'Anis Gauvin	Morphine et jusquiame
Sirop calmant Dr. J.-Emery Coderre	Morphine
Mrs Winslow's Soothing syrup	Morphine
Kopp's Baby's Friend	Morphine
Mowell's Teething Syrup	Morphine
Hodwett's Gem Soothing Syrup	Morphine
Dr Moffet's teethina powder	Poudre d'opium
Sabine's Blackberry Soothing Syrup	Morphine
Dr Winchell's teething Syrup	Morphine
Wood's Soothing Syrup	Morphine
Laudanum	Opium
Paregoric	Opium
Dr Groves anodyne for Infants	Morphine et chloral
Children Comfort	Morphine
Dr King's New Discovery	Opium et chloroforme
Bosehec's German Syrup	Morphine
Jayne's Expectorant	Opium
Dr Bull's Cough Syrup	Codéine
Godfrey's Cordial	Opium
Chamberlain's Diarrhea cure	Opium

N. B.—Nous ne garantissons pas l'authenticité des formules, attendu que les fabricants changent très souvent la composition de leur produit.

Nous recommandons fortement aux mères de famille de lire l'un des livres suivants :

Femme et Nurse	Dr S. Lachapelle
Pour lire en attendant bébé	Dr Damadieu
L'éducation des Mères	Dr M. Perret